

## **FICHE DE SYNTHÈSE**

### **PRINCIPALES CONCLUSIONS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ**

fixant la liste des habitats naturels pouvant faire l'objet  
d'un arrêté préfectoral de protection des habitats naturels à La Réunion

#### **LES MODALITÉS DE LA CONSULTATION**

Conformément à l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté fixant la liste des habitats naturels pouvant faire l'objet d'un arrêté préfectoral de protection des habitats naturels à La Réunion a été soumis à « *participation du public* ». Cette phase de consultation a consisté en une « *mise à disposition du public par voie électronique* », selon des modalités permettant au public de formuler des « *observations* ».

La mise en ligne est intervenue le 26 juillet 2019 et la consultation du public s'est étendue jusqu'au 25 août 2019.

#### **SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS**

Deux observations favorables ont été reçues pendant cette période.